


À lire attentivement et à conserver Rentrée 2018-2019

Pour vous inscrire, l'accueil de la Cité du Cirque est ouvert du lundi au vendredi **de 10h à 17h45** (fermé le midi à certaines périodes). Fermeture estivale du 30 juillet au 26 août 2018 inclus.

Inscriptions sur place uniquement.

**Réinscriptions des élèves\* : le mercredi 6 juin 2018 à partir de 10h**

(\*enfants et adultes qui ont suivi des séances à l'année ou un stage sur l'année scolaire 2017-2018)

Pour les anciens, pensez à vous réinscrire **avant le 4 juillet**. Places limitées dans chaque cours.

**ⓘ** Attention, les réinscriptions ne sont pas automatiques.

**Inscriptions tout public : à partir du mercredi 4 juillet 2018 à 17h**

La Cité du Cirque sera présente au **forum Sport en fête** le **samedi 8 septembre 2018** (9h-18h à Antarès)  
(inscriptions dans la limite des places disponibles)

**Début des cours : semaine du lundi 17 septembre 2018**

**Derniers cours : fin mai / début juin 2019** (après 29 séances)

**Des séances de cours découverte sont réservées uniquement aux nouveaux inscrits et débutants :**

- découverte 5-7 ans : mercredi 9h30-10h30
- découverte 8-10 ans : mercredi 13h30-15h
- découverte 11-16 ans : mercredi 16h30-18h30

Pour les anciens, merci de choisir un autre créneau pour votre enfant.

**Pour que l'inscription soit validée**, merci de préparer les documents ci-joints dûment complétés : la fiche d'inscription + la fiche santé/règlement + le règlement de la licence fédérale (21,20 €).

 Nouvelles coordination et offre pédagogiques

Pour la rentrée 2018-2019, l'offre de cours loisirs évolue vers une meilleure lisibilité de la progression dans la pratique du cirque à l'école. Nous avons fait le choix d'une approche par niveau : de la découverte de toutes les disciplines, à l'initiation par le développement des apprentissages, jusqu'au perfectionnement en se spécialisant dans une technique.

Géraldine Boy a été nommée à la coordination pédagogique de l'école.

 Stages aux vacances d'été

**Pour les enfants de 6 à 12 ans : stages découverte** (10h-12h pour les 6-8 ans, 14h-17h pour les 9-12 ans)

- 9 au 13 juillet 2018

- 27 au 31 août 2018

5 demi-journées pour découvrir de façon ludique les différentes disciplines de cirque.

 2008-2018 : la Cité du Cirque fête ses 10 ans !

Inaugurée en 2008 dans l'ancienne piscine du quartier des Bords de l'Huisne-Sablons, l'école de cirque a bien grandi depuis. Nous passerons ce cap avec vous à l'occasion d'une **fête anniversaire le samedi 24 novembre 2018 !**

### Règlement de la Cité du Cirque Marcel Marceau

Merci de bien vouloir respecter les points suivants pour le bon déroulement des séances :

- ★ Des vestiaires filles et garçons sont à disposition des élèves pour se changer.
- ★ Il est recommandé de laisser à la maison bijoux, portables et autres objets de valeur. La Cité du Cirque et les membres de l'encadrement ne pourront en aucun cas être tenus responsables du vol ou de la détérioration des objets personnels.
- ★ **Afin que les cours se déroulent dans des conditions optimales pour les enfants et les enseignants, les parents n'assistent pas aux séances. Seul l'enfant inscrit participe à l'activité.**
- ★ Pour le confort de l'activité et la sécurité, nous demandons aux élèves de s'équiper de la façon suivante : vêtement de sport (tenue confortable, pas de jeans ou pantalons serrés), ballerines ou rythmiques, cheveux attachés, pas de bijoux.

**Notre équipe est à l'écoute des élèves et de leurs parents. Si vous souhaitez échanger et donner votre avis, n'hésitez pas à venir nous voir !**

**Les élèves sont représentés au conseil d'administration de la Cité du Cirque.** Une nouvelle élection sera organisée à la rentrée 2018-2019 pour désigner le ou la prochain(e) représentant(e) et un(e) suppléant(e).

**La Cité du Cirque organise 29 semaines de cours pour l'ensemble des élèves. Calendrier fourni en septembre.**

Le cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la personne. Il est interdit de se faire mal.

### Modalités d'inscription

- ★ Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée des **dossiers complets**. Le dossier doit comprendre :
  - la **fiche d'inscription** et la **fiche santé/règlement** (au dos de la fiche d'inscription) complétées et signées ;
  - le **règlement de la licence fédérale** de 21,20 €.

La licence de la fédération française des écoles de cirque (21,20 € pour l'année 2018-2019) est obligatoire et inclut une assurance couvrant les licenciés durant leurs activités. Un tableau descriptif des garanties est affiché à l'accueil.

★ À fournir à la **1<sup>re</sup> séance** (uniquement **pour les nouveaux inscrits** à partir de 6 ans) : un **certificat médical de non contre-indication** datant de moins d'1 an (nouvelle règle depuis 2016 : le certificat sera exigé une fois tous les 3 ans).

- ★ À fournir à la **3<sup>e</sup> séance au plus tard (les élèves ne seront plus acceptés en cours sans ces éléments)** :
  - le règlement du solde de l'année <sup>(1)</sup>
  - pour les cours Circofamille uniquement : *attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque accompagnateur adulte de l'enfant inscrit*

**★ La première séance de l'année est une séance d'essai. ★**  
**Pour y participer, vous devez être inscrit(e) et avoir réglé les frais de licence (21,20 €).**

### Modalités financières

Moyens de paiement acceptés : chèques vacances, coupons sports, bons temps libres de la CAF, pass culture sport, espèces, chèque (à l'ordre du Trésor Public, indiquer le nom de l'élève au dos), *carte bancaire (équipement en cours)*.

*Factures sur demande. Renseignez-vous sur les aides auprès de vos CE et de la CAF.*

**Tarif élève** valable pour l'élève et sa famille sur les stages organisés pendant les vacances scolaires et les week-ends.

**Le montant total de l'année est à régler entre la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> séance au plus tard. L'année n'est pas remboursable** (excepté pour raison médicale ou déménagement sur présentation d'un justificatif). Il est possible d'arrêter à l'issue de la première séance en le communiquant expressément au personnel d'accueil avant la 2<sup>e</sup> séance. Les frais de licence (21,20 €) ne seront pas remboursés. Dans le cas contraire, l'inscription est considérée comme définitive et le montant de l'année est dû en intégralité.

**Paiement en plusieurs fois** : retirer à l'accueil de la Cité du Cirque le formulaire de demande de facturation auprès de la trésorerie municipale pour un paiement échelonné.

#### **Cas particuliers :**

- ★ Frères, sœurs et parents d'un élève déjà inscrit : réduction de 20 € pour s'inscrire à une séance à l'année
- ★ Moins de 25 ans : tarif adolescent appliqué
- ★ Inscription au semestre : possible uniquement aux cours adultes, au tarif de 150 €. Séances de **septembre à janvier** ou de **février à juin**. Les réductions et remboursements ne s'appliquent pas à cette formule.
- ★ Inscription à plusieurs cours : réduction de 50 % appliquée au 2<sup>e</sup> cours choisi le moins cher, si 3<sup>e</sup> cours tarif plein appliqué.

**(1) Tarifs à l'année. Consultez le tableau récapitulatif sur la plaquette 2018-2019**



Élève

Nom : ..... Prénom : .....

Responsable de l'élève pour les mineurs

N° Sécurité sociale : .....

Responsable légal (père, mère ou autre) : .....

Indications médicales et décharge

**Votre enfant présente-t-il une particularité au niveau moteur ou psychologique ?** :  oui  non

Si oui, commentaire : .....

Je soussigné(e) ..... responsable légal de l'enfant .....

- certifie ne pas avoir connaissance d'un état de santé susceptible d'interdire ou de limiter la pratique d'une activité physique à mon enfant.
- atteste que mon enfant, mentionné ci-dessus n'a pas subi d'opération médicale/chirurgicale récente, ni n'a eu de blessures traumatiques récentes, et ne fait pas l'objet de contre-indications à la pratique d'une activité physique.
- atteste avoir pris connaissance des risques liés à ces activités et assume l'entière responsabilité des dommages liés à cette pratique qui seraient dus à son état de santé actuel.
- m'engage à signaler au responsable de l'école toute modification de l'état de santé de mon enfant, susceptible d'infirmier cette attestation.
- autorise la Cité du Cirque à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Fait à ..... le .....

Signature du représentant légal :

*Nota : Aucun traitement ne sera administré par un membre de la Cité du Cirque.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 (entrée en vigueur du décret n° 2016-1157), la présentation d'un certificat médical (daté de moins d'un an) est exigée pour toute première inscription afin d'attester l'absence de contre-indication à la pratique du cirque. Il sera ensuite exigé tous les trois ans.*

Règlement

Je soussigné(e) ..... responsable légal de l'enfant ..... déclare avoir lu et compris le règlement de la Cité du Cirque Marcel Marceau et en accepter les conditions.

Fait à ..... le .....

Signature du représentant légal :

Accompagnateurs des cours Circofamille : responsabilité civile

Les frais d'inscription à ce cours incluent l'assurance de l'enfant comprise dans la licence fédérale. Cependant, l'adulte accompagnateur n'est pas couvert par cette assurance. C'est pourquoi il est nécessaire de **fournir une attestation d'assurance responsabilité civile** pour chaque accompagnateur adulte qui participe avec l'enfant (de 3 à 5 ans) aux cours Circofamille.